

humaines et financières, au Canada, dans ce secteur. Nous nous sommes inquiétés de voir surgir une institution dont les frais de fonctionnement, nécessairement considérables, auraient été disproportionnés par rapport aux ressources, forcément limitées, consacrées à ses programmes. Nous avons appris ce qui se faisait déjà et on nous a parlé des organismes qui travaillaient dans le domaine et qui pouvaient et souhaitaient faire davantage et qui sur le terrain avaient fait leurs preuves et établi leur crédibilité: les organisations non gouvernementales, le CRDI, l'ACDI. Dès lors, une conclusion s'imposait: il fallait construire avec ce que nous avions déjà et construire prudemment. Non pas créer une nouvelle filière qui drainerait des ressources rares, mais bien mobiliser et renforcer ce qui existait et ouvrir l'accès à de nouveaux participants. En partant ainsi des institutions gouvernementales et non gouvernementales existantes, il ne restait plus qu'à inventer la plus légère des structures capable de mettre en place un réseau d'institutions, d'entretenir sa vitalité, de lui offrir un complément de ressources et de donner à l'ensemble une image de marque visiblement canadienne tout en laissant aux participants la plus grande liberté d'action possible.

84. Ce que nous proposons est donc de créer une entité de coopération internationale, qui s'appellerait un centre et qui serait constituée d'un comité de direction desservi par un secrétariat. Il disposerait de ressources financières votées par le Parlement, qu'il pourrait augmenter au moyen de contributions du secteur privé. Dans toute la mesure du possible ce centre confierait l'action sur le terrain, au Canada et ailleurs, à d'autres institutions et organismes en place. Il aurait des liens formels avec le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa et avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

85. A partir de la bibliothèque du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa, qui se trouve déjà reliée au International Human Rights Communications Network (HURIDOCS), le nouveau centre créerait un réseau d'information et de documentation constamment mis à jour et, par tout autre moyen, un dialogue continu entre les intéressés au Canada et à l'étranger. Il pourrait envisager une large gamme d'initiatives, que nous avons illustrée à la Partie IV de ce rapport, sous réserve qu'il reviendrait d'abord à l'ACDI de se charger jusqu'à la limite du possible des demandes émanant des instances gouvernementales ou formellement endossées par celles-ci. Il considérerait comme légitime et recevable toute proposition d'initiative qui serait conforme à son mandat et dont il aurait la conviction qu'elle est tolérable aux yeux du gouvernement local.